Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire

PAR COURRIEL

Montréal, le 9 juillet 2026

[redacted]

Objet : Votre demande d'accès aux documents reçue le 4 juin 2026 et précisée le 9 juin 2026. Décision

N/Réf. : No 2026.113-1842

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 juin 2026 et précisée le 9 juin, visant à obtenir les documents suivants :

1. *Tous documents, notes de breffages et correspondances entre le 1er septembre 2025 et le 4 juin 2026 au sujet du parc éponge Pierre-Bédard (ou Pierre Bédard *sans trait d'union)*

2. *Toutes recommandations et/ou étude et/ou avis et/ou rapport de la DRSP envoyé au ministère de l'Environnement du Québec et/ou à la ville de Montréal au sujet du parc éponge Pierre-Bédard (ou Pierre Bédard *sans trait d'union) entre le 1er septembre 2025 et le 4 juin 2026.*

Précisions 9 juin

Correspondances = interne, Ministère de l'Environnement et la Ville de Montréal.

D'une part, nous vous communiquons les documents suivants répondant partiellement à votre demande d'accès aux documents. Veuillez noter qu'en respect des articles 9, 53, 53.1 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ., c. A-2.1, certains documents demandés ne sont pas accessibles.

- Courriels ;
- Avis – Rétention temporaire des eaux combinées.

...2

155, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2T 1H4
Téléphone : 514 413-2777 poste 207722
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

D'autre part, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public tel que prescrit à l'article 48 de la Loi sur aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Dans ce cadre, nous vous invitons à vous adresser aux responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements de la Ville de Montréal et du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

MONTRÉAL (VILLE)	ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS
Me Emmanuel Tani-Moore Greffier et directeur 275, rue Notre-Dame E., rez-de-chaussée Montréal (QC) H2Y 1C6 Tél. : 514 872-3142 greffe_acces@montreal.ca	Tamima Derhem-Gosselin Accès aux documents Directrice p. i., Direction de la coordination de l'accès à l'information 675, boul. René-Lévesque Est, 29e étage Québec (QC) G1R 5V7 Tél. : 418 521-3858 #31186 acces@environnement.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 101 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe

Recevez, Madame, nos cordiales salutations.

audrey lemieux
Signé avec ConsignO Cloud (09/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux
Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/sb
p. j. Avis de recours
Documents (3)
Annexe

AVIS DE RECOURS
EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

Annexe I

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

CHAPITRE III
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I
CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
2006, c. 22, a. 110.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

53.1 Un consentement prévu à la présente loi doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Il est demandé à chacune de ces fins, en termes simples et clairs. Lorsque la demande de consentement est faite par écrit, elle doit être présentée distinctement de toute autre information

communiquée à la personne concernée. Lorsque celle-ci le requiert, il lui est prêté assistance afin de l'aider à comprendre la portée du consentement demandé.

Le consentement du mineur de moins de 14 ans est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. Le consentement du mineur de 14 ans et plus est donné par le mineur, par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur.

Le consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins auxquelles il a été demandé.

Un consentement qui n'est pas donné conformément à la présente loi est sans effet.

2021, c. 25, a. 9.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

Outlook

Demande d'avis Rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre Bédard

De St-Pierre, Katy <Katy.St-Pierre@environnement.gouv.qc.ca>
Date Ven 16/01/26 13:28
À Mylène Drouin (CCSMTL) <mylene.drouin.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Cc Gherghel Mihai Mihai Gherghel@environnement gouv qc ca Tabit Ahmed <Ahmed.Tabit@environnement.gouv.qc.ca>; Le Bouëdec, Nathalie <Nathalie.LeBouedec@environnement.gouv.qc.ca>; Julie Brodeur (CCSMTL) <julie.brodeur.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

1 pièce jointe (306 ko)
Lettre demande d'avis DRSP_AM000048082.pdf;

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

Bonjour Dre Drouin,

Vous trouverez ci-joint une demande d'avis concernant le projet de rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre Bédard

N'hésitez pas à nous contacter au besoin

Cordialement,

Katy St-Pierre
Directrice régionale par intérim
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval
Responsable du Pôle d'expertise municipal
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Cellulaire: [redacted]
www.environnement.gouv.qc.ca

Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels. Si ce courriel vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Outlook

FW: RÉPONSE DE LA DRSP : Demande d'avis Rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre Bédard

De Cherine Zaim (MED) <cherine.zaim.med@ssss.gouv.qc.ca>

Date Lun 09/03/26 11:08

À Margot Denis (CCSMTL) <Margot.Denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Julie Brodeur (CCSMTL) julie brodeur ccsmtl@ssss gouv qc ca Louis François Tétreault (CCSMTL DRSP) louis francois.tetreault.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Melyssa Deland (CCSMTL DRSP) <Melyssa.Deland.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Alexandre Barris (CCSMTL DRSP) <Alexandre.Barris.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc Anne Pelletier (CCSMTL) anne pelletier ccsmtl@ssss gouv qc ca

2 pièces jointes (722 ko)

Lettre demande d'avis DRSP_AM000048082 (1).pdf; 2026-03-09_Avis de SP_Projet Parc résilient Pierre Bédard.pdf;

PVI

Chérine Zaïm, M.D., M.Sc., FRCPC
Responsable médicale, Service Santé environnementale, mobilité, aménagement, urgences (SEMAU)
Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Pronoms: elle/la/she/her

Secteur Environnements urbains et santé des populations

Direction régionale de santé publique de Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Pavillon J-A De Sève
1560, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 4M1

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel

---

From: Nabila Igoudjil (CCSMTL DRSP) <nabila.igoudjil.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca> on behalf of Mylène Drouin (CCSMTL) <mylene.drouin.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Date: Monday, March 9, 2026 at 10:28 AM
To: St-Pierre, Katy <Katy.St-Pierre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc: Gherghel, Mihai <Mihai.Gherghel@environnement.gouv.qc.ca>, Tabit, Ahmed <Ahmed.Tabit@environnement.gouv.qc.ca>, Le Bouëdec, Nathalie <Nathalie.LeBouedec@environnement.gouv.qc.ca>, Anne Pelletier (CCSMTL) <anne.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>, Cherine Zaim (MED) <cherine.zaim.med@ssss.gouv.qc.ca>, David Kaiser (CCSMTL) <david.kaiser.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>, Mireille Gaudreau (CCSMTL DRSP) <mireille.gaudreau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Subject: RÉPONSE DE LA DRSP : Demande d'avis - Rétention temporaire des eaux

combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard

Bonjour Madame St-Pierre,

Merci de prendre connaissance de la correspondance ci-jointe en réponse à votre demande du 16 janvier.

Cordiales salutations,

Nabila Igoudjil, technicienne en administration, pour :

Mylène Drouin, M.D., FRCP

Directrice régionale de santé publique

Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux (CIUSSS)
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Direction régionale de santé publique

1560, rue Sherbrooke Est,
Hôpital Notre-Dame, Pavillon JA De Sève
Montréal (Québec) H2L 4M1
Tél. : 514 528-2400 poste 163543
mylene drouin ccsmtl@ssss gouv qc ca
www.ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca

De : St-Pierre, Katy <Katy.St-Pierre@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 4 février 2026 13:18
À : Mylène Drouin (CCSMTL) <mylene.drouin.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Gherghel, Mihai <Mihai.Gherghel@environnement.gouv.qc.ca>; Tabit, Ahmed <Ahmed.Tabit@environnement.gouv.qc.ca>; Le Bouëdec, Nathalie <Nathalie.LeBouedec@environnement.gouv.qc.ca>; Anne Pelletier (CCSMTL) <anne.pelletier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Cherine Zaim (MED) <cherine.zaim.med@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Demande d'avis - Rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur*

Image removed by sender.

Bonjour Dr Drouin,

À la suite d'échanges avec votre équipe et considérant qu'une rencontre tripartite avec la Ville de Montréal est souhaitable pour la suite du dossier, nous prolongeons la période allouée initialement pour obtenir votre avis.

Ainsi, nous vous informons que nous souhaiterions recevoir votre avis d'ici le 9 mars 2026.

Salutations,

Katy St-Pierre

Directrice régionale par intérim

Direction régionale des autorisations environnementales de Montréal et de Laval

Responsable du Pôle d'expertise municipal

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Cellulaire: [redacted]

www.environnement.gouv.qc.ca

Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels Si ce courriel vous a été adressé par erreur veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : St-Pierre, Katy
Envoyé : 16 janvier 2026 13:28
À : Mylène Drouin (CCSMTL) <mylene.drouin.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Gherghel, Mihai <Mihai.Gherghel@environnement.gouv.qc.ca>; Tabit, Ahmed <Ahmed.Tabit@environnement.gouv.qc.ca>; Le Bouëdec, Nathalie <Nathalie.LeBouedec@environnement.gouv.qc.ca>; julie.brodeur.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca <julie.brodeur.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'avis - Rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard

Bonjour Dre Drouin,

Vous trouverez ci-joint une demande d'avis concernant le projet de rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard.

N'hésitez pas à nous contacter au besoin.

Cordialement,

Katy St-Pierre

Directrice régionale par intérim

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval

Responsable du Pôle d'expertise municipal

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Cellulaire: [redacted]

www.environnement.gouv.qc.ca

Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels. Si ce courriel vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

Direction régiona e de santé pub ique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 mars 2026

Madame Katy St-Pierre
Directrice régionale par intérim
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval
Responsable du Pôle d'expertise municipal
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Objet : Demande d'avis - Rétention temporaire des eaux combinées (sanitaires et pluviales) dans un bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard N/Réf. 7311-06-01-65266-01 AM000048082 402539522

Madame,

La Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP-CCSMTL) a été interpellée le 16 janvier 2026 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour obtenir un avis de santé publique dans le cadre de l'autorisation du MELCCFP pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard. Depuis 2022, plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu entre la Ville de Montréal, le MELCCFP, et la DRSP dans le cadre de ce projet. La Ville de Montréal a déposé sa demande d'autorisation au MELCCFP en septembre 2025.

Contexte de l'avis

Selon les documents transmis par la Ville de Montréal à la DRSP, les habitations situées dans le secteur au nord du parc Pierre-Bédard dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont aux prises avec des inondations récurrentes lors de fortes pluies, notamment en raison de la situation topographique en forme de cuvette (point bas naturel incluant l'ancien lit du ruisseau Molson et d'anciens milieux humides) ainsi que par la présence d'entrées de garage en contre-pente qui aggravent les risques d'inondation dans les sous-sols des habitations. Ces événements engendrent de l'anxiété chez la population touchée, qui rapporte des pertes matérielles et financières majeures. Avec l'intensification des changements climatiques, il est attendu que les événements de fortes pluies seront plus fréquents.

PLUS FORT AVEC VOUS
1560, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 4M1
Téléphone : 514 528-2400
www.drspmtl.ca

La Ville de Montréal, souhaitant protéger ses infrastructures et offrir aux citoyens un environnement plus sécuritaire, a procédé au réaménagement des rues au nord du parc Pierre-Bédard (incluant l'ajout de noues végétalisées) ainsi qu'à la transformation du parc en un parc résilient.

Description du projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation par le MELCCFP

Selon la Ville de Montréal, le projet du parc résilient Pierre-Bédard propose un concept unique au monde en raison de sa particularité de recevoir une certaine proportion d'eaux usées (2 % d'eaux usées et 98 % d'eaux pluviales) provenant du réseau d'égout unitaire de la ville lors de pluies importantes. En effet, cet aspect diffère des autres parcs éponges déjà existants à Montréal qui ne reçoivent que des eaux de pluie et de ruissellement. Avec ce réaménagement, un volume de 4 000 m3 d'eaux de ruissellement et d'eaux usées diluées (ci-après appelées, eaux combinées) pourrait être recueilli dans le parc résilient Pierre-Bédard lors d'épisodes de pluie abondante. Il convient aussi de noter que le projet du parc Pierre-Bédard ne permet d'adresser que les enjeux d'inondations de surface, le projet n'ayant pas d'impact sur les refoulements d'égouts ou sur les auto-inondations pour les résidences du quartier.

En dehors des épisodes de pluie abondante, la Ville de Montréal souhaite minimiser l'impact de cet aménagement sur l'accès au parc en offrant à ses citoyens un espace vert et de détente dans la zone d'inondation/débordement d'eaux combinées du parc. Des aménagements attrayants, tels que des bancs et des tables, y sont d'ailleurs accessibles. Considérant l'origine des eaux pouvant s'accumuler dans cette zone, la Ville de Montréal prévoit aussi l'installation de panneaux informatifs en permanence afin d'expliquer les précautions à prendre pendant et après les épisodes de débordement. Il est à noter que les autres parcs éponges à Montréal ne sont pas aménagés pour encourager l'accès aux citoyens à la zone inondable (présence de végétation, rocher, clôture, etc.).

Les travaux de réaménagement des rues et transformation du parc se sont terminés à l'été 2025 et n'étaient pas assujettis à une demande d'autorisation auprès du MELCCFP. Toutefois, le déversement d'eaux usées dans le bassin du parc (retrait du « bouchon » qui relie le réseau d'égout unitaire du quartier résidentiel au parc) est assujetti à une demande d'autorisation. Dans le cadre de cette demande d'autorisation, la DRSP a analysé, à la demande du MELCCFP, l'ensemble de la documentation qui lui a été transmise par la Ville de Montréal afin d'identifier les dangers, caractériser les risques à la santé et d'évaluer les mesures de mitigation proposées.

Constats de la DRSP

Vous trouverez ci-dessous les constats sur lesquels la DRSP s'est basée pour émettre ses recommandations.

- La Ville de Montréal a établi les volumes d'eaux combinées déversés dans le parc uniquement à partir des pluies du climat actuel, sans évaluer les précipitations attendues en climat futur. Or, les projections climatiques pour le sud du Québec anticipent une hausse importante de l'intensité des pluies extrêmes pouvant augmenter la fréquence de débordement des eaux combinées dans le bassin. Il demeure donc impossible d'évaluer adéquatement la probabilité de débordement d'eaux combinés à moyen et long terme;

- Le réaménagement des rues en périphérie du parc et du parc lui-même a déjà été réalisé et l'impact de ces réaménagements sur les inondations de surface n'a pas été évalué à notre connaissance.
- En l'absence de certaines informations telles que la fréquence des débordements anticipés en fonction des changements climatiques, la concentration de coliformes fécaux dans les eaux combinées et la durée prévue de fermeture du site dû à la présence d'une contamination bactériologique, l'exposition de la population fréquentant le parc aux eaux combinées et à la contamination résiduelle suivant un débordement ne peut être déterminée. De plus, il n'existe pas de valeur normative établie sur les concentrations acceptables de la bactérie *Escherichia coli* dans les parcs;
- La méthode utilisée par la Ville de Montréal pour réaliser l'estimation de la contamination chimique des sols associée aux eaux combinées repose sur des hypothèses qui pourraient sous-estimer les concentrations réelles de contaminants dans les sols de surface. En effet, les calculs présentés dans cette analyse excluent certains paramètres pour estimer la contamination des sols, tels que les propriétés physico-chimiques des contaminants et du sol ainsi que l'effet cumulatif des débordements dans le bassin. De plus, cette estimation a été réalisée pour un nombre limité de contaminants, qui pourrait ne pas être représentatif de l'ensemble de ceux susceptibles de représenter un risque pour la santé et pouvant se retrouver dans les eaux usées. Compte tenu de ces limites, il n'est pas possible avec les données présentées d'estimer l'exposition de la population aux contaminants chimiques présents dans les sols en contact avec les eaux combinées et les risques associés;

Il est également important de noter que la Ville de Montréal, dans ses réponses à une demande d'information de la DRSP, a confirmé que des odeurs fortes ne sont pas attendues dans le parc suite au débordement d'eaux combinées. La DRSP a également obtenu l'information dans ces documents que ce type de parc résilient est une option moins coûteuse pour la Ville de Montréal que de refaire le réseau d'égout unitaire ou d'ajouter un réservoir d'eaux combinées souterrain.

Recommandations de la DRSP

Dans l'éventualité où le réseau d'égout unitaire du quartier résidentiel serait relié au bassin de surface aménagé dans le parc Pierre-Bédard (retrait du « bouchon ») et en l'absence d'intrants adéquats pour produire une analyse de risque permettant de bien caractériser les risques à la santé du projet à l'étude, la DRSP recommande :

- Qu'un suivi de la contamination (chimique et bactériologique) des surfaces du bassin incluant le mobilier urbain, en contact avec les eaux combinées, soit réalisé.
    - Le suivi de la contamination nécessiterait entre autres des prélèvements d'échantillons de surface représentatifs avant et après la contamination associée à l'exploitation, ce qui permettrait d'observer l'efficacité des méthodes de nettoyage proposées par la Ville de Montréal

    - Le suivi pourrait aussi inclure des prélèvements d'eau au point de sortie des eaux usées dans le bassin afin de vérifier les hypothèses relatives aux taux de dilution et aux contaminants présents.
- Qu'un comité technique de suivi du parc résilient Pierre-Bédard soit mis en place, composé de représentants de la Ville de Montréal, du MELCCFP, de la DRSP et des experts scientifiques, ce qui permettrait de mettre en valeur les expertises complémentaires telles que :
    - La validation de la méthodologie du suivi;
    - L'évaluation des données de suivi recueillies pour s'assurer de la qualité de celles-ci.
- Que l'accès de la population au bassin du parc ne soit pas possible durant la période de suivi de la contamination, étant donné les incertitudes et les considérants associés au projet du parc résilient mentionnés précédemment.
    - Les modalités d'accès pourraient être révisées selon les propositions du comité technique de suivi au cours de la période de suivi de la contamination.
- Que les citoyens soient partie prenante du projet et des mesures de mitigation, permettant entre autres d'obtenir l'opinion de la population relativement au projet;
- Qu'un suivi des plaintes de citoyens, le cas échéant, soit effectué de manière diligente par les responsables désignés à la ville.
- Que les meilleures pratiques soient mises en place en ce qui concerne la gestion du parc, incluant des mesures de mitigation efficaces (à valider par le comité) et la mise en place de divers moyens de communication à la population pour s'assurer d'informer cette dernière des risques à la santé et de protéger la santé de la population.

La DRSP souhaite également porter à votre attention que ce projet est sans précédent et ne devrait pas être reproduit sur le territoire de Montréal sans que toutes les connaissances nécessaires pour évaluer ses impacts potentiels sur la santé humaine soient disponibles. D'ailleurs, suite aux demandes d'informations du MELCCFP de janvier 2026, la Ville de Montréal a confirmé qu'aucune autre demande d'autorisation ne serait déposée pour le même type de projet tant qu'elle n'aura pas démontré qu'elle est en mesure d'exploiter ce type de projet en minimisant les risques pour la santé des citoyens.

Veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

La directrice régionale de santé publique,

[redacted]

Mylène Drouin, M.D., FRCP

c. c. Mme Anne Pelletier, cheffe de service santé environnementale, mobilité, aménagement et urgences, (SEMAU), du secteur Environnements urbains et santé des populations (EUSP), DRSP-CCSMTL
Dre Chérine Zaïm, Responsable médicale, (SEMAU), (EUSP), DRSP-CCSMTL
M. Mihai Gherghel, coordonnateur, secteur municipal et Pesticides, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval, MELCCFP